

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

# JOURNAL COMMUNAL

N° 5 | JUIN 2019

## ÉDITORIAL

### Réorganisation de l'administration



*Chères lectrices,  
chers lecteurs,*

À fin septembre 2019, Madame Danielle Wyss, Préposée au contrôle des habitants, prendra sa retraite après plus de 20 ans passés au service de l'administration communale.

S'ajoute à ce départ la poursuite des études en emploi du Secrétaire municipal. Titulaire d'un Master en droit et d'un diplôme de cadre en administration communale, complété par un brevet fédéral de spécialiste en administration publique, Monsieur Eschmann va entreprendre un nouveau Master, en administration publique cette fois-ci, à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) à Lausanne.

Le Conseil municipal se fait un point d'honneur de valoriser la formation. Stagiaires, apprentis, formation continue ou formation universitaire, notre commune y contribue à tous les échelons. Faut-il rappeler combien la formation est importante pour notre pays ?

Au-delà du départ de Madame Wyss, ou encore de la formation en emploi de Monsieur Eschmann, c'est bel et bien un surcroît de travail récurrent, identifié de longue date, qui a poussé l'exécutif à proposer à l'Assemblée municipale du 11 mars dernier une augmentation d'effectif dans une fourchette de 10 à 30 %. Depuis 1998, l'effectif de l'administration n'a pas évolué, malgré une complexification importante des tâches et un accroissement des exigences.

L'extension de ce poste de travail a permis d'élargir le profil recherché, dans le

cadre de la campagne de recrutement et de repenser l'organisation de l'administration. Ce pourcentage supplémentaire permettra de favoriser la polyvalence.

Cette nouvelle collaboratrice ou ce nouveau collaborateur sera sans doute appelé à suivre toute ou partie de la formation de cadre en administration, du moins le module 3 option B, traitant notamment du contrôle des habitants, de l'aménagement du territoire et des constructions.

La dotation en personnel sera toutefois réévaluée d'ici à 2022, puisque tant Madame Monique Horisberger que Madame Viviane Kloetzli Avalos prendront leur retraite.

*Jean-Luc Niederhauser  
Député-Maire de Court*



## Fête du village



Cette année, comme en témoigne le logo, le comité de la fête du village a choisi un thème qui se déclinera durant tout le week-end. Nous comptons sur tous les Courtisans pour sortir leurs santiags, chemises à carreaux et leur chapeau Stetson afin de coller à l'ambiance Far West qui régnera dans les rues du village. Un programme bien fourni et convivial vous est proposé et les sociétés ne manqueront pas de vous régaler avec leurs délicieux repas.

VTT, parcours d'équilibre, Courti-Games, tir, lâcher de ballons, danse country animeront et amuseront les participants. Qu'ils proviennent du village ou d'ailleurs,



les musiciens sauront sans aucun doute embellir vos soirées.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux et de partager un moment avec vous.

*Au nom du comité de la fête du village :*

*Nathalie Schranz  
Conseillère municipale en charge  
du dicastère des affaires culturelles*

## Programme

### Vendredi 21 juin 2019

- 18 h 00 Ouverture de la fête avec discours, musique et apéritif
- 20 h 00 Paul Mac Bonvin

### Samedi 22 juin 2019

- 8 h 00 – 16 h 00 Mini-marché des femmes paysannes
- 10 h 00 – 12 h 00 Course de Pumptrack du VTT Montoz
- 13 h 00 Tir des écoliers
- 14 h 30 – 17 h 30 Courti-Games
- 19 h 00 Rock Tradition avec la famille Beuchat
- 20 h 00 Résultats et prix des Courti-Games
- 20 h 00 – 23 h 00 Animation musicale avec danse country et les Bandits folkloriques

### Dimanche 23 juin 2019

- 11 h 30 Tours gratuits des manèges
- 12 h 00 Apéritif offert par les sociétés
- 13 h 30 Lâcher de ballons
- 14 h 00 Inscription au cross (départ 15 h 00)
- 18 h 00 Résultat de la tombola



*Les copeaux de bois, une matière première de notre région*

## Projet de chauffage à distance



Une des premières réflexions à mener, respectivement une des premières décisions à prendre en relation avec l'assainissement de la halle de gymnastique a trait à l'installation de chauffage.

Le local actuel du système de chauffage de la halle de gymnastique et des deux bâtiments scolaires se situe dans des locaux très exigus au sous-sol de la halle. Il semble impensable de pouvoir installer une chaufferie moderne dans ces locaux.

En parallèle, il faut savoir que le centre communal est équipé d'un chauffage électrique qui devra être remplacé à moyenne échéance. L'idée du Conseil municipal est de regrouper les deux collèges, la halle de gymnastique et le centre communal sur une seule et même installation de chauffage à énergie renouvelable, aux copeaux issus des forêts de notre région.

Notre Secrétaire municipal, Bastien Eschmann, a réalisé un travail de diplôme à ce sujet. Il en ressort trois variantes d'emplacement de la nouvelle chaudière :

- en annexe de la halle de gymnastique, mais le local serait sous le niveau de la Birse, ce qui engendrerait des problèmes supplémentaires (étanchéité des locaux) ;
- un nouveau bâtiment sur la place située entre le centre communal et la Birse ;
- en agrandissant le sous-sol du centre communal au niveau des locaux de la protection civile.

Quelle que soit la variante retenue, une conduite pour le chauffage à distance devra être tirée sous le lit de la Birse et sous la ligne de chemins de fer. Après étude avec différents partenaires, le passage de cette conduite ne devrait causer aucun problème.

Le Conseil municipal devrait se prononcer très prochainement sur l'une de ces trois variantes afin que des mandats puissent être donnés à un bureau d'ingénieurs spécialisé dans les projets de chauffage aux copeaux et à un bureau d'architecture. Le projet d'agrandissement de la halle de gymnastique pourra ensuite se poursuivre, le local de chauffage en étant un élément essentiel.

Une ouverture de cette production de chaleur pour alimenter des bâtiments privés du secteur de la Valle a fait l'objet d'un sondage. Ici aussi, une décision devra être prise dans un avenir plus ou moins proche.

Si la décision du Conseil municipal devait aller dans ce sens, notre commune pourrait être fière d'avoir opté pour une installation neutre en CO<sub>2</sub> avec de l'énergie provenant uniquement de notre région.

*Daniel Bueche  
Conseiller municipal en charge  
du dicastère des infrastructures*



## Prochaine Assemblée municipale

**Quand ? Lundi 17 juin 2019, à 20 h**  
**Où ? Centre communal (grande salle)**

Au terme de l'Assemblée municipale, un apéritif est offert.

### ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2018
2. Discuter et approuver des modifications des articles 3 et 48 du règlement d'organisation de la commune municipale de Court
3. Discuter et approuver des modifications de l'article 11 du règlement concernant les élections et

les votations aux urnes de la commune municipale de Court

4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 100'000 francs relatif à la pose d'un distributeur automatique à billets de banque dans le village
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à la réfection, le remplacement et la pose de nouvelles canalisations des eaux usées et pluviales, la réfection complète des routes communales et de l'éclairage public dans les secteurs suivants : rue de l'Aurore, rue de Chantemerle et rue des Jardins

6. Communications du Conseil municipal

7. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2018 (point 1), les modifications du règlement d'organisation de la commune municipale de Court (point 2) et les modifications du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune municipale de Court (point 3) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

## PROTECTION DE LA POPULATION

### Défibrillateur en libre-service



Le corps des sapeurs-pompiers Montoz a récemment acquis un défibrillateur semi-automatique à la libre disposition de toute la population. Il a été installé à côté de la porte d'entrée principale du centre communal, à la rue de la Valle 19.

Les défibrillateurs sont des appareils qui servent à faire « repartir » le cœur des victimes d'un arrêt cardiaque. Un défibrillateur semi-automatique ou DSA est un défibrillateur automatisé. Autrement dit, il analyse le tracé cardiaque de la victime et évalue si un choc électrique est nécessaire ou non.

Le défibrillateur semi-automatique ne demande pas de formation particulière pour son utilisation. Tous les gestes à effectuer sont clairement indiqués et énumérés vocalement par l'appareil. La personne qui porte secours à la victime doit coller deux électrodes (sorte de patches) sur la peau de la victime. L'appareil analyse tout seul le rythme cardiaque de cette dernière et prévient s'il y a lieu de procéder à un choc électrique.

À noter que le défibrillateur ne constitue pas, à lui seul, le traitement de la victime ; l'appel des secours en composant le 144, ainsi que la réanimation cardiopulmonaire sont en effet deux autres étapes nécessaires à sa survie.



Pour agir le plus rapidement possible et sans paniquer, il est tout de même recommandé de suivre une formation. Pour ce faire, le corps des sapeurs-pompiers Montoz offrira aux personnes intéressées, domiciliées à Court, une formation gratuite à l'utilisation du défibrillateur, un samedi du mois de septembre 2019.

Vous pouvez dès-à-présent vous inscrire et ce, jusqu'au 25 août 2019 dernier délai, par courriel à l'adresse [cpmontoz@gmail.com](mailto:cpmontoz@gmail.com) ou par courrier à : CSP Montoz, case postale 118, 2738 Court.

Les informations relatives au cours, ainsi que sa date définitive, seront transmises aux intéressés d'ici à fin août 2019.

Le corps des sapeurs-pompiers Montoz vous souhaite un agréable été et se tient à votre entière disposition pour toute intervention 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

*André Gyger*

*Commandant du corps des sapeurs-pompiers Montoz*

*Claude Bérout, Conseiller municipal*

*en charge du dicastère de la protection de la population*

## VOIRIE

### Changement de véhicule

Nouveau véhicule de la voirie, Isuzu D-MAX, remplaçant le camion Bucher bleu.



## Installation d'un bancomat



Suite à de nombreuses sollicitations de la part de la population, visant à faire installer un bancomat, le Conseil municipal a décidé de mener une 3<sup>e</sup> étude et d'associer la population à la décision. Le Conseil municipal a contacté quatre établissements bancaires. Seuls deux ont répondu favorablement. Le sondage auquel la population courtisane a pu participer a fait référence à la meilleure offre.

### LES RÉSULTATS DU SONDRAGE SONT LES SUIVANTS :

1. Est-ce que vous pourriez soutenir le fait que la commune participe au financement du distributeur à raison d'un montant maximal de 100'000.00 francs (installation d'un local sécurisé notamment) ?



Oui 96 Non 22

2. Selon vous, lequel de ces emplacements serait le plus propice ?

Un magasin du village	53
Poste	41
Gare	40
Ecole primaire	17
Quartier de Mévilier	11
Centre communal	7
Pas de réponse	8

3. Est-ce que le fait d'installer un distributeur à l'extérieur d'un bâtiment scolaire vous pose problème ?

Oui 71 Non 35

96 habitants sur 118 sont donc favorables à l'installation d'un bancomat, malgré la participation financière communale de 100'000 francs.

Vu ce résultat, le Conseil municipal soumettra cette décision à l'Assemblée municipale de juin prochain.

Cependant, **le Conseil municipal ne soutiendra pas ce projet.** En effet, la participation financière de 100'000 francs lui semble démesurée, eu égard

à la prestation proposée et sachant que si l'appareil ne devait pas être rentable, la commune devrait prendre en charge une part des frais d'exploitation.

Les cartes bancaires offrent la possibilité d'effectuer des paiements dans une multitude de points de vente, y compris dans bon nombre de commerces locaux. La nouvelle agence postale installée chez Volg permettra d'effectuer des paiements avec la Postcard, mais également avec les cartes bancaires. De plus en plus d'applications *smartphone* permettent également de s'acquitter de paiements, si bien que les gens ont de moins en moins d'argent liquide en poche.

Toutes ces raisons conduisent d'ailleurs les établissements bancaires à mettre hors service certains bancomats sous-utilisés. Même si le Conseil municipal n'est pas enclin à soutenir ce projet, il invite la population à venir massivement prendre part à cette décision.

Jean-Luc Niederhauser  
Député-Maire de Court

## ENVIRONNEMENT

### Halte aux plantes invasives



Les néophytes envahissantes ou plantes invasives sont des espèces végétales qui ont été introduites en Suisse et s'y répandent massivement au détriment des espèces indigènes.

Les premières listes de néophytes envahissantes de Suisse ont été établies en 2001 par des experts et botanistes de terrain, sur mandat de la Confédération. La Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS) a initié, en 2005, un « Groupe de travail sur les néophytes envahissantes de Suisse ».

85 espèces, dont on connaît ou dont on soupçonne un comportement invasif,

ont été analysées dans un catalogue des critères. L'évaluation a été faite par des experts. 41 espèces font actuellement partie de la liste noire et 17 espèces de la liste d'observation.

L'ordonnance révisée sur la dissémination des organismes dans l'environnement (ODE) est en vigueur depuis octobre 2008. Elle règle l'utilisation des organismes dans l'environnement. Les dispositions générales sont la protection de l'être humain, des animaux, de l'environnement et la préservation de la diversité biologique. Le devoir de diligence lors de l'utilisation d'organismes, l'autocontrôle et l'obligation d'informer l'acquéreur ont été élargis.

Les organismes exotiques envahissants y sont définis. Chaque espèce dont on connaît le potentiel de causer des dommages ou d'être envahissant tombe sous le devoir de diligence, d'autocontrôle et d'information de l'acquéreur. Ainsi, toutes les espèces de la liste noire (état mars 2013) et de la Watch-List (état mars 2013) sont concernées par l'ODE, leur utilisation et



Sénéçon de Jacob



Solidages ou gerbes d'or

Exemples de plantes invasives

leur mise en circulation doit se faire de manière à ne pas engendrer de dommages.

L'ordonnance prévoit surtout l'interdiction de toute utilisation directe dans l'environnement de certains organismes exotiques qui, en plus de leur forte capacité de se disséminer, provoquent d'autres dommages (sur les plantes indigènes, sur la santé, sur l'économie, etc.).

En cas de doute sur la présence de plantes invasives dans votre jardin, n'hésitez pas à contacter l'administration municipale qui vous dirigera vers le service de la voirie.

Bernard Leuenberger, Conseiller municipal en charge du dicastère de l'environnement



Renouée du Japon



Tiges de la renouée du Japon



# Fermeture de l'office postal



La fermeture des offices postaux est un thème d'actualité. Notre village, avec son bassin de 1'420 habitants, n'échappe pas à cette logique économique. Alors, que faire devant ce dilemme ? Faut-il monter aux barricades et tenter de mener un combat, tel David contre Goliath, sachant que David ne gagnera sans doute pas cette fois-ci, ou, au contraire, faut-il chercher une solution pragmatique permettant d'assurer la meilleure desserte possible ?

Trois facteurs majeurs :

1. **L'arrivée d'internet** a bouleversé les habitudes des consommateurs. De multiples solutions innovantes, par exemple en matière de paiements ou d'échanges de messages électroniques, ont séduit bon nombre d'usagers de la Poste, si bien qu'une diminution drastique de l'affluence au guichet et d'envoi de lettres a fortement péjoré la marge des petits offices.
2. **La libéralisation** de certains marchés a permis à la concurrence de s'imposer, notamment dans le trafic des colis, enlevés directement dans les entreprises, sans devoir les apporter au guichet postal.

3. La Poste est tributaire d'un **patrimoine immobilier historique** extrêmement lourd. Cette réalité ne facilite pas la lutte face à des concurrents bénéficiant d'un modèle économique moderne et épuré.

Ces différents facteurs, et sans doute d'autres encore, ont poussé les chambres fédérales à modifier la loi, en 2012, permettant à la Direction de la Poste de prendre des dispositions pour rivaliser plus facilement avec ses concurrents et diminuer la voilure dans les secteurs désertés par les consommateurs.

Dans pareil contexte, une opposition musclée du Conseil municipal n'aurait servi qu'à durcir les fronts, sans pour autant apporter une meilleure solution. Le Conseil municipal a donc choisi le dialogue lui permettant d'accompagner au mieux cette démarche, dans la mesure de ses compétences.

Certes, une enseigne emblématique va s'éteindre au village, mais en contrepartie, une synergie nouvelle va naître entre Volg et la nouvelle agence postale. Cette collaboration permettra d'asseoir encore plus solidement un magasin du centre du village.

*Jean-Luc Niederhauser, Député-Maire de Court*

## La filiale en partenariat, une solution appréciée

Hormis des horaires d'ouverture élargis et attrayants, la filiale en partenariat propose 97 % des produits et prestations postales disponibles dans un office de poste. Il est ainsi possible d'y déposer lettres et colis, d'y retirer des envois et d'y acheter des timbres-poste. On peut également effectuer des paiements sans espèces avec la PostFinance Card et toutes les cartes de débit courantes, de même que des retraits d'espèces avec la PostFinance Card. La filiale en partenariat permet encore de combiner ses opérations postales avec ses achats chez le partenaire !

Quant aux versements, la Poste a introduit une prestation supplémentaire: sur demande et inscription unique, les clients peuvent payer les factures en espèces auprès du facteur lors de son passage.

*Corinne Tschanz  
Responsable Communication Arc jurassien à la Poste*



La Poste suisse SA

## INSTRUCTION PUBLIQUE

### Imagine



Les élèves de 11H, soit ceux qui vivent leur dernière année scolaire obligatoire, disposent d'une leçon par semaine pour préparer un projet individuel et le réaliser. Ils sont ensuite notés et ce travail compte dans les évaluations finales de leur scolarité.

Cette année, un enfant du village, Lucas Jung, s'est approché de moi pour savoir s'il pourrait développer un projet artistique dans sa commune. C'est avec joie que le Conseil communal a pris connaissance de sa demande et a laissé libre court à l'imagination de ce jeune homme.

Lucas a peint un graffiti dans la salle de dessin située dans le centre communal, sur un mur en béton brut. Le mot « imagine » donnera certainement des idées aux élèves en pleine création artistique lors des leçons de dessin. Le résultat est réussi et nous remercions Lucas d'avoir apporté de la gaieté et de la couleur dans cette salle.

Dans un deuxième temps, des jeux et autres dessins seront peints par Lucas dans le préau de l'école à même le sol, pour le bonheur des enfants lors des récréations.

Lucas: merci d'avoir eu l'idée de mettre ton talent à disposition de ton village et des enfants. Nous te souhaitons plein succès pour ton avenir professionnel et personnel.

Pour voir le travail de Lucas en vidéo :  
<https://youtu.be/gr5Fqj8IEDQ>

*Nathalie Schranz, Conseillère municipale  
en charge du dicastère de l'instruction publique*

## Statistiques des déchets 2018

Les chiffres figurant dans la colonne « kg/habitant » représentent le nombre de kilogrammes par habitant de la commune par déchets collectés. Quant à ceux figurant dans la colonne « moyenne kg/habitant », ils représentent la moyenne de toutes les communes du périmètre Celtor par déchets collectés.

	Total (t)	Kg/habitant	Moyenne kg/habitant
Ordures	285,60	200,56	168,57
Encombrants	61,08	42,89	40,67
Balayage	22,54		
Tournées vertes	258,44	181,49	151,56
Compost déposé directement chez Celtor SA (commune et particuliers)	42,75		
Papier	52,85	37,11	37,65
Carton	18,84	13,23	14,33

### DÉCHETTERIE COMMUNALE DE COURT

Verre	53,47 t
Huiles usagées	2'340 kg
Fer blanc	4,34 t
Capsules à café	0,775 t
Ferraille (benne)	6,06 t



Bernard Leuenberger  
Conseiller municipal en charge  
du dicastère de l'hygiène publique

### POLITIQUE DU 3<sup>e</sup> ÂGE

## Accueil des nouveaux retraités du Jura bernois



**La retraite arrive ?  
« Faites-vous plaisir ! »**

Un message véhiculé par Stephan Der Stepanian, responsable d'AvantAge Suisse-romande. En collaboration avec Jura bernois. Bienne et sa commission de politique du 3<sup>e</sup> âge et des communes, un événement est organisé pour toutes les personnes du Jura bernois entrant dans l'âge de la retraite dans l'année, soit leur 64 et 65<sup>e</sup> année.

Prendre sa retraite après un long parcours professionnel ne va pas forcément de soi, si l'on pense à la place prise par le travail dans son parcours de vie. La conférence visait à permettre de bien identifier les changements que le passage à la retraite introduit dans l'existence, pour les vivre positivement et conscientiser tous les aspects qu'offre cette période de la vie.

La durée moyenne de la retraite est de 22 ans aujourd'hui, de quoi s'organiser et d'en profiter au mieux. Bien que

l'aspect financier ne puisse être négligé et doit être pensé, mettons au premier plan le bien-vivre, en s'y préparant à l'avance par la réflexion et le dialogue. Une vie professionnelle peut servir à dissimuler certaines réalités. Partager l'entier de la journée pour un couple peut s'avérer compliqué. La perte de l'identité professionnelle peut être mal vécue. Tout cela nécessite des adaptations et de la remise en question. Une bonne santé, tant physique que morale, est un grand atout. Dans la mesure du possible, ne ménageons pas nos efforts pour la préserver.

Les pistes proposées par Stephan Der Stepanian sont par exemple la réalisation concrète de projets. À ne pas confondre avec les activités, qui, quant à elles, sont liées à une certaine routine. Ne pas se mettre sous pression. Avoir une vie sociale, entre amis ou en famille, par le biais d'associations ou encore en aidant en tant que bénévole. Mais surtout, prenez le temps de vous faire plaisir.

Anne Freudiger  
Conseillère municipale en charge  
du dicastère des œuvres sociales

### POLITIQUE DU 3<sup>e</sup> ÂGE

## Gymnastique douce pour les aînés

Il n'y a pas d'âge pour pratiquer le sport. Garder une activité physique permet de rester en forme et d'entretenir des contacts sociaux. Être actif, c'est entraîner l'équilibre, la coordination, la souplesse, l'endurance. C'est aussi sortir de chez soi, rencontrer du monde, se changer les idées.

Pro Senectute, association qui s'engage en faveur de la qualité de vie des personnes âgées, organise prochainement un cours de gymnastique douce à la halle de gymnastique. Celui-ci sera animé avec compétence et convivialité par notre concitoyenne, Catherine Frei.

Alors, Mesdames, Messieurs, de 60 ans et plus, à vos agendas : dès le 21 août 2019, le mercredi de 13h30 à 14h30 (180 francs/an).

[www.arcjurassien.prosenectute.ch](http://www.arcjurassien.prosenectute.ch)

Anne Freudiger, Conseillère municipale  
en charge du dicastère des œuvres sociales





## Heureux anniversaire au FC Court !



Cette année, le Football-Club de Court (FC Court) fête ses 80 ans ! C'est en effet en 1939 qu'a eu lieu l'assemblée constitutive au restaurant Guillaume Tell, sous l'impulsion d'Ami Bueche père. Les membres fondateurs étaient au nombre de dix.

Durant toutes ces années d'existence de la société, la saison 1996-1997 restera une des plus belles avec l'ascension de la 1<sup>ère</sup> équipe en 2<sup>e</sup> ligue pour la toute première fois de son histoire. Après une saison fantastique, l'équipe, alors entraînée par Christian Germann, joua devant plus de 1'000 spectateurs à Court et accéda à l'échelon supérieur à la suite d'un match de barrage. Elle y remontera également lors de la saison 1999-2000.

En 2003, un nouveau terrain et la cantine sont construits par la Municipalité de Court. Un agrandissement de la cantine suivra en 2017. En 2018, le club fait l'acquisition d'une tondeuse complètement autonome pour l'entretien du terrain.

À l'heure actuelle, le FC Court compte 135 membres, dont 6 filles. Le club possède une équipe de juniors F (école de foot), juniors E et D. Trois équipes d'actifs, dont la première qui est en 3<sup>e</sup> ligue, la 2<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup> ligue et une équipe de seniors, complètent le club. Pour les juniors C et les plus grands, une collaboration avec le FC Moutier est en place depuis quelques années. Les juniors de cet âge-là jouent avec les équipes du FC Moutier pour une meilleure synergie.

Après chaque match, dans une ambiance conviviale et chaleureuse, d'excellents repas sont préparés par les cantiniers de Virelore. Les enfants ne sont pas oubliés avec les cornets de sucreries, chips et autres.

Le comité, composé de huit personnes, ainsi que les entraîneurs invitent toute personne intéressée à rejoindre la grande famille du FC Court et à se renseigner à l'adresse [fccourt1939@gmail.com](mailto:fccourt1939@gmail.com) ou auprès du Président, Alain Wyss, au 079 441 75 01. Ils se feront un plaisir de vous accueillir dans une des équipes.

En cette année de jubilé, la 4<sup>e</sup> course aux canards a eu lieu le 25 mai 2019. Le FC Court sera également présent, comme chaque année d'ailleurs, à la fête du village avec les délicieuses pizzas de Sandro !

Le FC Court remercie ses fidèles spectateurs et sponsors et se réjouit de les retrouver au bord du terrain pour partager un moment sportif et convivial.

*Nathalie Schranz, Conseillère municipale en charge du dicastère des affaires culturelles*



## URBANISME

### Réaménagement du ruisseau de la Queue



Vous avez peut-être constaté, ces derniers mois, la présence d'une grue vers la station d'épuration de Court. Vous avez peut-être également remarqué qu'elle avait été démontée au mois d'avril.

Des travaux de compensation N16 ont été effectués. Il s'agissait de rediriger les eaux du ruisseau de la Queue, provenant de divers drainages dans la zone de

la Nancoran (vers le dépôt forestier), ainsi que les eaux d'évacuation de l'autoroute.

Des murs, des tuyaux et divers matériaux permettant l'évacuation de ces eaux, ont été construits ou installés entre la STEP et la route. Ils permettent à l'eau de s'écouler directement jusqu'à la Birse, sans passer par la STEP. Ces travaux sont en phase terminale à l'heure actuelle.



Les images jointes témoignent de l'ampleur du chantier.

Des aménagements futurs permettront en plus d'évacuer l'eau sous le pont CFF en amont qui est sous-dimensionné en cas de fortes chutes de pluie. Ces

travaux se feront lors du réaménagement de la Birse.

Enfin, notez encore qu'une place de détente sera prochainement construite à proximité, entre la STEP et la guérite. Nous aurons certainement l'occasion de vous présenter cette nouvelle place lors d'un prochain numéro du journal communal.

*Jacques Frei, Conseiller municipal en charge du dicastère de l'urbanisme*

# Feux de cheminées



Durant la saison froide, rien de tel qu'un bon feu de cheminée pour se créer un intérieur chaleureux. Malheureusement, il n'est pas rare que ces instants de détente se terminent dans les flammes. Le corps des sapeurs-pompiers Montoz a été alarmé à plusieurs reprises, depuis le début de l'année, pour des feux de cheminées.

Le risque d'un feu de cheminée est souvent dû à une utilisation inadaptée des cheminées de salon et des poêles à bois. Un tiers des incendies domestiques sont des feux de cheminées. Les causes sont provoquées par les dépôts provenant de la combustion des produits utilisés (bois, pellets, charbon, mazout) qui s'enflamment et qui se propagent généralement dans le sens du tirage.

Souvent, ceci est dû à un ramonage insuffisant, une trop importante couche de suie dans le conduit due à l'utilisation d'essences de bois inadaptées, la présence de nids d'oiseaux ou un conduit mal conçu ou endommagé.

### Les premiers signes d'un feu de cheminée sont :

- Une odeur spécifique de suie
- Un fort ronflement qui rappelle le bruit d'un essaim d'insectes
- Une élévation de la température de la cheminée ou du poêle
- La chute de débris de suie
- Une fumée abondante
- L'apparition d'étincelles et de flammes au débouché supérieur du conduit.

Les conséquences d'un feu de cheminée peuvent être dramatiques. Sous l'effet intense de la chaleur dégagée par le feu, le conduit peut se fissurer et rejeter des gaz dans l'habitation faisant courir un risque d'asphyxie. Il permet aussi au feu de se propager à toutes les matières inflammables à proximité et engendrer un incendie beaucoup plus grave.

Pour prévenir les incendies de cheminées, le corps sapeur-pompier Montoz et la Municipalité de Court vous conseillent

un ramonage régulier, un feu plutôt fort sur une courte durée plutôt qu'un feu doux sur une longue période, la réparation rapide d'éventuelles déficiences (vitre de protection ne descendant plus, clapet de tirage bloqué) et de n'utiliser que du bois sec. Nous vous conseillons également d'installer un détecteur de fumée dans la pièce pour plus de sécurité.

Enfin, n'éteignez pas un feu de cheminée avec de l'eau car celle-ci se transformera en vapeur et ne pourra pas s'évacuer, ce qui peut provoquer aux personnes proches de graves brûlures.

### En cas d'incendie :

- Appelez le 118
- Évacuez les personnes présentes
- Fermez le tirage de la cheminée
- Éloignez les objets inflammables de la cheminée
- Mettez-vous à l'abri et surtout ne prenez aucun risque

*Claude Bérout, Conseiller municipal en charge du dicastère de la protection de la population*

*André Gyger, Commandant du corps des sapeurs-pompiers Montoz*



réalisation: babey-creation.ch

## AGENDA

### Agenda local – 2019

17 juin	Assemblée municipale
21–22–23 juin	Fête du village
22 juin	Course pour enfants du VTT Montoz
4 juillet	Fête de l'école
1 <sup>er</sup> août	Brunch à la ferme des Rompeux
1 <sup>er</sup> août	Fête nationale à la patinoire
15 août	Tirs obligatoires au stand de tir
23 août	Fête populaire des Estivales musicales à la ferme des Rompeux
23 août – 1 <sup>er</sup> sept.	Estivales musicales
10 septembre	Sortie des aînés
14 septembre	Ça me dit marche
6 octobre	Tir de clôture au stand de tir
20 octobre	Brunch de la FSG Court
26 octobre	Vente de la paroisse réformée
23 novembre	Soirée du 80 <sup>e</sup> anniversaire du club des échecs
24 novembre	Concert de la Fanfare
1 <sup>er</sup> –24 décembre	Fenêtres de l'Avent (Unicomart)
6 décembre	Saint-Nicolas sous le préau de l'école
7 décembre	Friture de la société des pêcheurs de Court
9 décembre	Assemblée municipale
12 décembre	Ouverture des prélocactions pour la saison théâtrale 2020

Plus de détails sur [www.court.ch](http://www.court.ch).

## SPORT

### La Suisse bouge

Retour en images sur l'après-midi du dimanche 5 mai 2019.

Bravo et merci à tous !

*Anne Freudiger, Conseillère municipale en charge du dicastère du sport*

